



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 12 décembre 2019

Objet de la délibération

**AVENANT CONTRAT VILLE - MOBILISATION NATIONALE POUR LES
HABITANTS DES QUARTIERS**

Le douze décembre deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART à Michèle DOLLÉ, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Michaël BEAUBRUN à Pascal LE LIBOUX, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Marc LE BOUHART

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur KERZERHO Jacques** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Citoyenneté

N° 2019.12.005

AVENANT CONTRAT VILLE - MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, il appartenait en 2019 à l'ensemble des signataires du Contrat de Ville d'élaborer un avenant sur chaque EPCI sous la forme d'un protocole renforcé et réciproque dans la logique du Pacte de Dijon.

En ce sens des travaux ont été conduits par la DDCS en étroite collaboration avec l'EPCI et les collectivités signataires.

L'avenant apporte un certain nombre de précisions au contrat cadre signé le 11 juillet 2015 et liste les engagements partagés et complémentaires selon 3 axes conformément à la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers :

- ✓ Garantir les mêmes droits aux habitants
- ✓ Favoriser l'émancipation
- ✓ Faire République

Il s'appuie également sur l'évaluation du Contrat de Ville à mi-parcours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Commission « La Vie de la Cité et des Solidarités» en date du 10 septembre 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 18 novembre 2019,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'avenant au Contrat Ville Lorient Agglomération,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant au Contrat de Ville 2015-2022.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU